



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etiquetage informatif

Question écrite n° 49928

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'accord interprofessionnel relatif aux mentions devant figurer obligatoirement en matière d'étiquetage et de promotion de viande bovine. Plusieurs bouchers de sa circonscription lui ont signalé que ces dispositions ne seraient pas conformes à l'avis émis par le Conseil national de la consommation le 18 février et ne leur permettraient pas d'obtenir de façon certaine de leurs fournisseurs les renseignements attendus par les consommateurs. Ils souhaiteraient que la mention relative à l'obligation de diviser la catégorie vache selon l'âge soit inscrite sur le document d'accompagnement. Il lui demande de lui préciser sa position sur les préoccupations exprimées par les professionnels des bouchers.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49928

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1467